



Engager responsabilite de l'avocat

Par Madame Dominge

Si l'avocat ne nous assiste pas pendant l'enquete en nous tenant pas informe de l'evolution de la procédure ou alors ne discutant pas avec ces clients de sa strategie de défense peut-on engagé la responsabilité de l'avocat pour ces motifs apres que le jugement soit rendue ? est ce qu'il ya une texte de loi qui explique cela.

le client peut il avoir acces au dossier de la procédure apres que le jugement soit rendue ?

Merci.